

Compte rendu

Réunion du COPIL ONCV

Date : 26 février 2020 – 14h30

Lieu : Siège de l'OGE, 40 avenue Hoche 75008 Paris

Membres présents :

- L'Ordre des Géomètres-Experts - OGE (Vincent SAINT-AUBIN, Hervé GRÉLARD, Ovidiu SAND) ;
- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU (Isabelle LIÉGEON) ;
- Association Française Interprofessionnelle des Ecologues – AFIE (Blanche GOMEZ - visio, Robin CHALOT) ;
- L'Union Nationale des Aménageurs - UNAM (Nicolas THOUVENIN) ;
- La Fédération des SCoT (Laurence MALDONADO) ;
- Conseil Supérieur du Notariat (François PROOST)

Absents :

- Le Conseil National de l'Ordre des Architectes ;
- La Fédération Française du Paysage ;
- Le Barreau de Paris.

Vincent SAINT-AUBIN souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle le contexte difficile des derniers mois qui a conduit au report de la réunion, initialement prévue le 16 décembre 2019. Il tient à saluer la présence du représentant du Conseil Supérieur du Notariat en tant que membre observateur. François PROOST indique que le CSN attend l'adoption de la définition du cadre de vie et l'établissement des statuts pour pouvoir préciser le rôle de l'institution au sein de l'Observatoire.

Vincent SAINT-AUBIN souhaite que l'ensemble des membres de l'ONCV soient présents lors des prochaines réunions pour avancer ensemble dans ce projet. A ce titre, il envisage prendre contact avec Denis DESSUS (CNOA) et Henri BAVA (FFP). Il évoque par ailleurs la possibilité d'organiser la prochaine réunion dans les locaux d'un autre membre de l'ONCV.

Les membres présents sont d'accord sur le principe. Laurence MALDONADO précise qu'en ce qui concerne les locaux de la FédéSCoT, les réservations doivent être faites longtemps en avance.

Vincent SAINT-AUBIN présente l'ordre du jour :

1. *Approbation du compte rendu de la réunion du 4 novembre 2019 ;*
2. *Approbation de la définition commune du cadre de vie ;*
3. *Echanges autour des objectifs de l'Observatoire et les thématiques ;*
4. *Mise en place du baromètre du cadre de vie (retour du RDV entre Hervé GRÉLARD et Bruno JEANBART) ;*
5. *Actualité : ZAN ;*
6. *Statuts de l'Observatoire ;*
7. *Organisation d'un événement ONCV au 2^e semestre 2020 ;*
8. *Date du prochain COPIL.*

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 4 novembre 2019

Le projet de compte rendu a été distribué aux membres lors de la réunion. Ceux-ci souhaitent disposer d'un temps de lecture pour pouvoir faire des remarques éventuelles.

Ovidiu SAND adressera ce projet par mail après la réunion. Il a été décidé que les membres disposeront d'une semaine pour faire leurs retours. A l'expiration de ce délai, le compte rendu sera considéré comme approuvé.

2. Définition commune du « cadre de vie »

Il est rappelé que l'AFIE était chargée de la rédaction de la définition commune sur la base des contributions des membres. A ce titre, Robin CHALOT précise que l'AFIE avait pour mission de mettre d'avantage l'accent sur le rôle du citoyen et sa place centrale dans la définition, d'une part et d'affirmer la place centrale de la nature, d'autre part.

Vincent SAINT-AUBIN rappelle que la FédéSCoT avait adressé la veille des suggestions de modification du projet proposé par l'AFIE.

Laurence MALDONADO précise que la FédéSCoT a souhaité simplifier l'écriture de la définition, tout en conservant les idées afin qu'elle soit plus accessible à tous. Deux idées ont toutefois été rajoutées, à savoir la volonté des ménages de vivre dans une maison individuelle (cf sondage OpinionWay) en lien avec les préoccupations actuelles sur l'artificialisation et l'adaptation du cadre de vie au changement climatique. Elle souhaite rajouter une troisième idée qui ne figure pas dans le document écrit : la problématique des déplacements (la mobilité).

Les membres conviennent que la définition devra intégrer le sujet des mobilités.

Robin CHALOT, par rapport à la proposition de la FédéSCoT, indique que dans le 1^{er} paragraphe on perd l'idée qu'on ne pouvait pas avoir une liste exhaustive des composantes – à ce stade, on n'a pas la prétention d'avoir la liste exhaustive de tous les items qui composent le cadre de vie. Au 3^e paragraphe la formulation « l'environnement naturel génère des risques » est inappropriée, elle ne traduit pas le sens voulu par l'AFIE dans sa proposition de définition.

Il déconseille également de citer le sondage OpinionWay dans une définition générale.

Nicolas THOUVENIN se montre défavorable à l'idée de parler du ZAN dans la définition ainsi que de l'articulation entre les attentes des français et la problématique de l'artificialisation.

Isabelle LIÉGEON le rejoint, en indiquant que le ZAN est déjà une réponse à un problème de cadre de vie, il s'agit d'une politique publique.

Hervé GRÉLARD précise que le ZAN est un objectif gouvernemental parmi d'autres. S'il est décidé d'en parler dans la définition il va falloir parler des autres objectifs tout en regardant par quels moyens on pourrait les atteindre.

Laurence MALDONADO précise que la volonté de la Fédération était de parler de l'artificialisation plus que du ZAN, pour souligner les écarts entre ce que les gens veulent et ce qu'il est possible d'avoir au regard de l'intérêt général.

Nicolas THOUVENIN rajoute qu'il s'agit d'une définition première qui ne devrait pas revendiquer ce qu'est le cadre de vie idéal, les membres de l'Observatoire n'ont pas la légitimité nécessaire pour dire ce vers quoi il faut diriger les français en matière d'habitat. Dans une définition première il ne faut pas donner une direction de développement.

Blanche GOMEZ préférerait que la définition ne cite ni le ZAN ni le sondage.

Isabelle LIÉGEON souhaite rajouter que l'on oublie le mot « mode de vie », l'usage qui est très important lorsqu'on parle de cadre de vie. Cela traduit le choix et les besoins d'une personne qui ne sont pas les mêmes en fonction de divers paramètres, comme l'âge, le parcours professionnel etc. Il s'agit d'une notion que tout le monde comprend.

Les membres apprécient les deux propositions de définition. La proposition de la FédéSCoT est appréciée pour son côté pragmatique, pour le gain de lisibilité obtenu grâce aux sous-titres.

Il a été convenu que l'AFIE et la FédéSCoT travailleront ensemble sur une version commune de la définition sur la base de leurs deux propositions et des échanges qui ont eu lieu en réunion.

Celle-ci sera transmise à l'ensemble des membres par mail dans 8-10 jours.

Les membres conviennent d'échanger par mail sur le contenu final de la définition pour une approbation à distance (vote électronique) avant la prochaine réunion.

3. Mise en place d'un baromètre du cadre de vie

Hervé GRÉLARD fait un retour sur le rendez-vous avec Bruno JEANBART lors duquel il l'a invité à participer à un prochain COPIL.

Avant d'intervenir dans une réunion de travail, B. JEANBART souhaite qu'il y ait un échange préalable entre les membres par rapport aux objectifs de l'Observatoire et du baromètre.

Bruno JEANBART a transmis quelques préconisations par rapport au futur baromètre :

- Enquête annuelle
- Un bloc de questions générales et récurrentes (le degré de satisfaction par rapport au cadre de vie est cité comme exemple, mais les variables pouvant être peu fortes, les membres sont sceptiques).
- Un bloc de questions sur une thématique d'actualité – un sujet particulier comme l'accès aux services (médecin, bus, gare, haut débit, téléphonie), l'artificialisation ?

Les membres présents donnent leur accord sur la configuration du baromètre en 2 séries de questions (questions générales et récurrentes et questions thématiques).

Laurence MALDONADO estime que les questions générales et récurrentes doivent être étroitement liées aux objectifs de l'Observatoire, qu'il reste à définir.

Vincent SAINT-AUBIN précise qu'il faudrait éviter le système des enquêtes journalistiques, même si la presse reste un moyen d'action important capable d'influer sur les politiques publiques. S'il s'agit de mesurer l'accès aux services publics, il s'interroge s'il faut mesurer quantitativement ou mesurer plutôt le ressenti de la population. Par ailleurs, il rappelle que l'on ne prend pas suffisamment en compte le coût desdits services. Nicolas THOUVENIN adhère à la notion de ressenti et rappelle le fonctionnement des enquêtes statistiques qui mesurent avant tout l'appétence de la population.

François PROOST est invité à présenter le fonctionnement de la note de conjoncture immobilière produite par le CSN. Il indique que celle-ci comprend un volet statistique et le ressenti du professionnel. Par ailleurs, il propose de distinguer plusieurs cadres de vie qui seront traités selon une approche propre à chacune.

Robin CHALOT propose d'étudier en profondeur certaines thématiques comme les mobilités dans le 2^e bloc de questions (au-delà de l'actualité).

Hervé GRÉLARD indique qu'en situation de crise on peut voir émerger ou reculer certains éléments et qu'il faudra laisser le choix aux répondants.

Isabelle LIÉGEON propose de faire des enquêtes sociologiques plus approfondies en faisant appel à des étudiants, par exemple. Elle indique qu'il faut distinguer entre le cadre de vie public et l'espace privé de chacun.

Nicolas THOUVENIN revient sur les objectifs des enquêtes et s'interroge sur ce que va en faire la presse. En se mettant à la place d'un journaliste, il faut savoir ce qu'il va pouvoir écrire. Il estime que la précédente enquête a eu un écho modéré dans la presse car les résultats étaient connus d'avance, il n'y avait pas de surprise sur la plupart des questions.

Vincent SAINT-AUBIN estime que la presse est un outil (et non une finalité). Dans les objectifs de l'Observatoire les membres ont indiqué qu'ils souhaitaient faire des propositions et donc influencer le politique – dans ce contexte, il faut se servir de la presse.

Hervé GRÉLARD précise que pour que l'ONCV fonctionne, il va falloir trouver des solutions innovantes permettant de concilier les attentes des français et les limites liées aux ressources, au cadre juridique, etc. Il s'agit de trouver des solutions alternatives dans un cadre contraint et ne pas se limiter à communiquer sur les chiffres du baromètre.

Robin CHALOT suggère la réalisation d'une analyse plus fine des tendances globales, en étudiant plus en détail et creuser les sujets afin de parvenir à des propositions – par exemple creuser la compréhension du mode d'habitat.

4. Echanges autour des objectifs de l'Observatoire et les thématiques

Isabelle LIÉGEON indique qu'il est nécessaire de faire une distinction entre les besoins et les envies de la population, l'Observatoire devant rechercher l'équilibre – réagir et faire réagir en fonction de cet équilibre.

En fonction des différentes propositions et réflexions qui ont été transmises par les membres fondateurs, l'Ordre des géomètres-experts se charge de la réalisation d'une synthèse afin de parvenir à un document unique reprenant les objectifs de l'Observatoire pour un débat et une approbation lors de la prochaine réunion.

5. Actualité : ZAN

Vincent SAINT-AUBIN rappelle l'action de l'OGE et notamment le manifeste « pour un aménagement équilibré des territoires » qui a retrouvé un écho considérable dans la presse.

Isabelle LIÉGEON parle de la prochaine AG de l'OPQU qui aura lieu le 13 mars prochain. Une table ronde sera organisée pour en parler. En tant qu'organisme de qualification, ils n'ont pas la possibilité de se positionner à la place des urbanistes sur de tels sujets.

Laurence MALDONADO indique que le FédéSCoT travaille avec le Cerema et l'Etat (groupes de travail du Ministère) sur l'utilisation des fichiers fonciers. Ils essayent d'être au plus proche et faire des propositions.

Vincent SAINT-AUBIN précise qu'il n'y a pas d'avancée particulière depuis l'instruction du 29 juillet 2019 et que cela se traduit par des réactions un peu partout – il dénonce le flou créé autour de l'artificialisation. Beaucoup de communes gèlent les révisions de PLU.

Isabelle LIÉGEON présente les remontées des urbanistes : l'interprétation donnée au ZAN est très aléatoire et territorialisée en fonction des DDT et des préfets. Cela entraîne des effets pervers de dysfonctionnement des territoires.

Robin CHALOT estime que tant qu'il n'y aura pas une définition de l'artificialisation, il ne peut pas y avoir des moyens d'action. Il rappelle que l'AFIE est impliquée dans le groupe de travail biodiversité chargé de la production d'une note. La définition qui sera formulée devra être en accord avec les objectifs initiaux (lutter contre l'érosion de la biodiversité) pour ensuite définir les moyens d'action et d'évaluation. La question de la solidarité des territoires avait été abordée.

Blanche GOMEZ souhaite recontextualiser le débat sur le ZAN. Il y a eu un message politique pour arrêter l'artificialisation, mais sans aucun moyen derrière – donc l'instruction est sortie. Il s'agit aussi d'une année importante pour la biodiversité – le Congrès Mondial de la Nature aura lieu à Marseille en juin 2020 et c'est l'occasion pour la France de briller à l'international – des annonces pourront être faites à cette occasion, mais les visions divergentes qui persistent empêchent pour l'instant la sortie d'un texte sur le ZAN.

Laurence MALDONADO rajoute que les échanges qui ont eu lieu au ministère laisseraient penser qu'il n'y ait pas de loi du tout. Il s'agirait d'intégrer le ZAN aux lois existantes et le mot « artificialisation » pourrait ne pas se retrouver dans la loi.

Hervé GRÉLARD indique que la notion d'artificialisation pourrait s'appréhender différemment entre le milieu urbain, périurbain et rural en tenant compte de la diversité des territoires. Il constate que les territoires ne se sont pas saisis de ce sujet. L'observatoire pourrait le faire – quand il y a flou il y a la possibilité de faire de l'innovation.

Laurence MALDONADO partage la vision selon laquelle les territoires sont responsables de la mise en place de mesures visant l'artificialisation. Elle constate que ce sont les régions qui se saisissent le plus du sujet (SRADDET, SDRIF).

Les membres s'interrogent sur la pertinence d'une possible intervention de l'ONCV sur l'artificialisation et le ZAN. Le sujet mérite d'être pris en compte, mais l'absence d'une définition est une difficulté à ce jour.

Laurence MALDONADO transmettra aux membres la proposition adressée par la FédéSCoT au Ministère au sujet du ZAN.

6. Statuts

Il a été décidé que l'OGE travaillera sur la proposition de statuts envoyée par le Barreau de Paris pour avancer sur le sujet. Une proposition sera faite lors de la prochaine réunion.

7. Organisation d'un évènement au 2^e semestre 2020

Hervé GRÉLARD appelle l'attention des membres sur le fait qu'une décision doit être prise rapidement concernant cet évènement. D'une part il s'agit de savoir si l'organisation d'un tel évènement est souhaitée en termes de visibilité et, d'autre part, si l'évènement devrait avoir lieu il est important de prévoir les moyens, le rétroplanning, la location de salle. Il indique que les membres doivent se prononcer sur le principe, la date et le sujet.

Il précise par ailleurs que l'évènement doit avoir pour objectif de se faire connaître et traiter un sujet de fond.

Laurence MALDONADO suggère de se greffer au Salon des Maires et proposer une conférence dans ce cadre, plutôt que de créer un évènement propre.

Hervé GRÉLARD précise que la location des salles est très chère dans le cadre du Congrès des maires, mais qu'une conférence au sein du Salon des Maires est envisageable.

Le thème du prochain Salon des Maires : Villes et territoires durables - Horizon 2030.

Plusieurs pistes de sujets sont débattues : l'artificialisation (notion à ne pas perdre de vue, mais sur laquelle il faut rester patient et vigilant aux évolutions), la résilience des territoires, le baromètre, face à face élus – citoyens.

Les membres donnent leur accord sur l'organisation d'un évènement lors du prochain Salon des Maires qui aura comme point de départ les résultats du baromètre du cadre de vie.

8. Questions diverses

Non

9. Date du prochain COPIL

Dates retenues : mercredi 8 avril après-midi ou jeudi 9 avril matin – lieu à confirmer.